

# Plus de protection pour le cœur du Bois de Chênes

**Certains sentiers qui traversent la réserve intégrale et scientifique ont été condamnés, provoquant la colère des habitués**

Raphaël Ebinger

On n'entre pas si facilement au paradis. Véritable havre de paix au milieu d'une région intensément urbanisée, le Bois de Chênes est l'endroit rêvé pour se ressourcer en toute sérénité, loin des soucis du monde. En son cœur, une zone semble hors du temps, puisque la réserve intégrale n'a subi aucune intervention humaine depuis des décennies. Pour assurer sa préservation, le Canton a décidé de réduire le nombre de sentiers qui le traversent. Depuis trois semaines, des panneaux interdisent l'entrée aux marcheurs qui étaient jusque-là tolérés à condition de ne pas sortir des chemins existants et de ne rien ramasser par terre, même pas un champignon. Un changement de pratique qui a autant surpris qu'énervé les habitués. «J'ai été violemment pris à partie comme municipal des Forêts de Genolier et comme président de la Fondation du Bois de Chênes», témoigne Georges Richard, qui est pourtant étranger à ces interdictions.

## Un classement en 2020

Le Canton et sa division Biodiversité et paysage reconnaissent qu'il y a eu un déficit d'information et le regrette. Un effort sera entrepris dans le futur pour pallier à ce manque. En attendant, sa cheffe, Catherine Strehler-Perrin, rappelle que la réserve intégrale et scientifique a été définie par un arrêté de protection du Bois de Chênes datant de 1966. Dans le courant de l'année prochaine, une décision de classement sera publiée pour prendre la relève de ce dernier. «Son objectif sera de rétablir la volonté des auteurs de l'arrêté qui souhaitaient garantir la libre évolution de la forêt sans



Des panneaux interdisant le passage ont été posés à l'entrée de certains sentiers. CHRISTIAN BRUN



intervention humaine, note Catherine Strehler-Perrin. Pour cela, l'accès du public doit être canalisé le plus possible dans la zone de la réserve intégrale.»

Trois entrées dans cette réserve ont ainsi été conservées, avec entre autres un accès au lac Vert, l'un des joyaux du site. Tous

les autres sentiers ont été condamnés ou le seront dans les mois à venir, préfigurant de ce que contiendra la prochaine décision de classement.

Devant les panneaux, les promeneurs ont beau maugréer, ils sont rares à s'aventurer au-delà des interdictions. L'amende de 50

à 5000 francs qu'ils risquent est dissuasive même si elle n'a peut-être jamais sanctionné personne. Sur le site du Bois de Chênes, il n'y a pas de contrôle et les intendants qui habitent la ferme ne sont pas habilités à distribuer eux-mêmes des amendes. Cela dit, quand la décision de classement aura passé le cap de la mise à l'enquête et entrera en force, une surveillance sera mise en place.

## Vision poétique

Observateur attentif et amoureux du Bois de Chênes, Jean Sommer jette un regard attristé sur les changements annoncés. Ce municipal de Vich, une commune qui possède une petite partie du Bois de Chênes, partage avec le Canton la nécessité de préserver le site, mais est souvent en profond désaccord sur la manière d'y parvenir. Il regrette aujourd'hui la diminution des possibilités de promenades dans la réserve intégrale. «Dans ce secteur, il est possible de trouver un calme comme nulle part ailleurs. Il y a un côté poétique inégalable. Sur les autres sentiers du bois, il y a parfois des voitures ou des véhicules de service.»

Le politicien de Vich s'étonne également de la volonté affirmée du Canton de préserver le Bois de Chênes alors que ses services interviennent ces jours avec de grosses pelleuses dans un marais situé en dehors de la réserve intégrale. «Le contraste est saisissant et il augmente l'incompréhension du public», note-t-il.

Catherine Strehler-Perrin se veut rassurante sur la portée des travaux. «C'est la première fois qu'une opération de cette envergure se déroule dans le Bois de Chênes car nous devons rattraper un certain retard. Nous avons constaté en comparant différents relevés que des surfaces de prairies sèches et de marais avaient régressé à cause de l'avancée de la forêt. Les effectifs de certaines espèces animales et végétales menacées liées à ces milieux tendent localement à disparaître. Nous enlevons donc des saules pour restaurer les conditions d'origine de ces milieux. Ce qui passe par une intervention impressionnante mais nécessaire.»